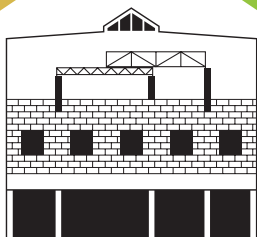


PRIX  
DE LA GRAVURE  
ET DE L'IMAGE  
IMPRIMÉE

24<sup>e</sup> édition



CENTRE DE LA  
**GRAVURE**  
ET DE L'**IMAGE**  
**IMPRIMÉE**

## APPEL À PROJETS

Inscriptions > 7 septembre 2015

Un prix de 2500 €

Expo: 03.10.2015 > 07.02.2016



Depuis 1989, le Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles confie l'organisation de ce Prix au Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de La Louvière.

### **Admission**

La participation au Prix de la Gravure est réservée à un(e) artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou domicilié(e) sur le territoire de celle-ci depuis un an au moins, âgé(e) de 25 ans et n'ayant pas atteint 45 ans au 1er octobre 2015

### **Participation**

Le formulaire d'inscription doit parvenir impérativement avant le 07 septembre 2015 au Centre de la Gravure et de l'Image imprimée, rue des Amours 10, B-7100 La Louvière.

Cinq œuvres, créées durant les trois dernières années, encadrées sobrement ou non encadrées, munies d'un système d'accrochage, devront être déposées dans les bureaux du Centre de la Gravure, le samedi 12 septembre de 10 à 17h et du lundi 14 septembre au vendredi 18 septembre 2015, de 9 à 17h00.

Toutes les techniques d'impression traditionnelles ainsi que celles faisant appel aux nouvelles technologies sont admises. Toutefois, le travail présenté au concours doit être imprimé. La forme artistique des œuvres est libre (estampe, livre, collage, installation...).

Chaque œuvre portera au dos une étiquette mentionnant le nom de l'artiste, le titre, la technique d'impression, l'année de création, les dimensions de l'œuvre ainsi que le prix de celle-ci (valeur de l'œuvre encadrée et valeur hors cadre).

Un curriculum vitæ ainsi qu'une photo [reproduction d'une des œuvres] seront joints au formulaire d'inscription. En cas d'installation, l'artiste donnera des indications de montage écrites, précises.

Il est à noter que si les œuvres ou l'installation sont composées d'éléments susceptibles d'être emportés ou dégradés par les visiteurs, ceux-ci seront présentés aux frais, risques et périls des candidats. Il revient aux artistes de prendre les mesures nécessaires pour protéger leurs œuvres, particulièrement si elles ne sont pas protégées par un encadrement, une vitrine...

Dans le cas d'un ensemble d'œuvres fragiles par leur matériau ou leur système de présentation, l'artiste doit contacter notre service «conservation» (064/43 31 32) pour prendre rendez-vous et dresser un «état» lors du dépôt.

### Dépôt et reprise des œuvres:

Seules les œuvres sélectionnées pour le Prix seront assurées par le Centre de la Gravure pendant la durée de l'exposition.

Reprise des œuvres non retenues: du lundi 5 au vendredi 9 octobre 2015 de 10 à 17h00.

Reprise des œuvres exposées : mi-février 2016 (la date précise sera communiquée lors de l'inauguration de l'exposition).

Le Centre de la Gravure se dégage de toute responsabilité pour les oeuvres non reprises par les artistes dans les délais fixés par le règlement. Celles-ci deviennent propriété du Centre, qui pourra en user librement. Les œuvres ne seront pas retournées par le musée aux artistes via courrier postal ou toute autre voie ; les artistes s'engagent à s'assurer de la reprise de leurs œuvres.

L'organisateur se réserve le droit de reproduire une ou plusieurs œuvres sélectionnées, à toutes fins utiles pour la promotion du concours. Le participant au concours autorise le Centre à mettre ses oeuvres en vente pendant la durée de l'exposition.

En cas de vente, une commission de 20% sera laissée au Centre de la Gravure.

Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement.

Un jury de présélection se réunira le lundi 21 septembre et sélectionnera les oeuvres retenues pour l'exposition.

Un jury international désignera le lauréat du Prix d'un montant de 2500 euros.

### Remise du prix

Lors de l'inauguration officielle et de l'ouverture de l'exposition, la Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles - remettra le prix à l'heureux et unique lauréat.

Vernissage de l'exposition des oeuvres retenues au concours:

le vendredi 2 octobre 2015 à 19h00.

Exposition des oeuvres sélectionnées par le jury: du 2 octobre 2015 au 7 février 2016 (en parallèle de l'exposition « François Schuiten. Lumières sur les Cités»)

### Infos et inscriptions:

10, rue des Amours. B-7100 La Louvière - [www.centredelagravure.be](http://www.centredelagravure.be)

Tél: 064 27 87 22 - 064 27 87 25

Mail: [js@centredelagravure.be](mailto:js@centredelagravure.be) et [bdbd@centredelagravure.be](mailto:bdbd@centredelagravure.be)



**Formulaire d'inscription**

**24ème édition du Prix de la Gravure et de l'Image imprimée**

Nom: Prénom:

Adresse: rue / n° Code postal / ville

Téléphone:

Mail:

Lieu et date de naissance:

A renvoyer au Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Par courrier: Prix de la Gravure. 10, rue des Amours. B-7100 La Louvière  
Par fax: 064 27 87 29. Par mail: [js@centredelagravure.be](mailto:js@centredelagravure.be) ou [bdbd@centredelagravure.be](mailto:bdbd@centredelagravure.be)  
accompagné d'un curriculum vitæ et d'une photo, reproduction d'une des oeuvres présentées).

Œuvre n° 1

Titre:

Technique:

Format:

Tirage:

Date:

Prix assurance (cadre compris):

Prix de vente: avec cadre

sans cadre

Œuvre n° 4

Titre:

Technique:

Format:

Tirage:

Date:

Prix assurance (cadre compris):

Prix de vente: avec cadre

sans cadre

Œuvre n° 2

Titre:

Technique:

Format:

Tirage:

Date:

Prix assurance (cadre compris):

Prix de vente: avec cadre

sans cadre

Œuvre n° 5

Titre:

Technique:

Format:

Tirage:

Date:

Prix assurance (cadre compris):

Prix de vente: avec cadre

sans cadre

Œuvre n° 3

Titre:

Technique:

Format:

Tirage:

Date:

Prix assurance (cadre compris):

Prix de vente: avec cadre

sans cadre